

INFO RAPIDE



Union Fédérale des Consommateurs

UFC QUE CHOISIR Mont de Marsan
BP 186 - 6 rue du 8 mai 1945 - Maison René Lucbernet
40004 MONT DE MARSAN CEDEX

Tél. /Fax : 05 58 05 92 88

E.mail : ufcmarsan@free.fr
montdemarsan@ufc-quechoisir.org

UFC que CHOISIR est une association Loi 1901.

L'adhésion n'est pas une contrepartie d'un service.

La loi nous impose de conseiller et/ou de traiter les problèmes de nos seuls adhérents (loi 71-1130 du 31/12/1971).

Votre association locale est ouverte au public :

- à Mont de Marsan (adresse ci-dessus) les lundi, mardi, mercredi et vendredi après-midi de 14 h à 17 h, sans rendez-vous

Vous pouvez également nous joindre téléphoniquement les après midi d'ouverture à Mont de Marsan ainsi que les matins des lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h.

- à Dax les 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois, sur rendez-vous, de 9 h à 12 h. Les consultations se font au CCAS de Dax, rue du Palais.

Notre association met aussi à votre disposition un site internet gratuit mis à jour toutes les semaines :

montdemarsan.ufcquechoisir.fr

Données personnelles : ce que vous pouvez déjà changer sur Facebook et Instagram grâce au nouveau règlement européen

Les géants du web ont jusqu'au 25 mai pour appliquer le RGPD, qui vise à donner aux internautes européens davantage de contrôle sur l'utilisation de leurs données personnelles.

Si vous vivez en Europe et avez accédé à Facebook un imposant message va vous demander si vous êtes d'accord pour activer la reconnaissance faciale sur le réseau social. Désormais, la plateforme créée par Mark Zuckerberg fait les choses en grand. Elle n'a pas vraiment le choix : d'ici au vendredi 25 mai, elle devra se conformer au Règlement général sur la protection des données (RGPD pour les intimes). Ce texte, qui remplace une directive datant de 1995, vise à harmoniser les règles en vigueur dans les différents pays de l'Union et à apporter aux internautes européens davantage de contrôle sur l'utilisation de leurs données personnelles. Il s'applique à toutes les structures qui récoltent des données sur leurs utilisateurs ou clients. Twitter, Dropbox ou encore WhatsApp ont modifié leurs conditions d'utilisation en vue de la mise en œuvre de cette batterie de mesures d'ici un mois. Mais Facebook et Instagram vous permettent d'ores et déjà d'agir sur la manière dont ils utilisent vos informations. Franceinfo vous explique comment, en trois points.

1. Désactiver la reconnaissance faciale sur Facebook (ou l'activer en votre âme et conscience)

Le RGPD impose aux entreprises de récolter de votre part un « *consentement explicite* » lorsqu'une nouvelle fonctionnalité utilisant des données personnelles est mise en place, rappelle Numerama. C'est pourquoi vous avez été directement interpellé(e) pour accepter ou non l'utilisation de la reconnaissance faciale sur votre compte.



Les marques et la transparence

Part des produits indiquant l'origine du lait et de la viande*

Marques nationales et de distributeurs



(1) Groupe Sodiaal (2) Groupe Lactalis (3) Groupe Nestlé

Source UFC-Que Choisir

(*) Résultats de l'étude réalisée par l'UFC-Que Choisir entre décembre 2017 et avril 2018 sur l'étiquetage du pays d'origine du lait et des viandes utilisés en tant qu'ingrédients pour un échantillon de 269 produits laitiers et produits transformés à base de boeuf, de porc et de volaille, de marques nationales et de marques de distributeurs.



INFO RAPIDE